



Commune de FLERS 61100	Date	Arrêté	Nature	Folio n°
	25.03.24	CV-24.118	8.3	
REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE				

### **ARTICLE 3 – VALIDITE DE L'AUTORISATION**

Cette autorisation provisoire s'applique exclusivement pour la durée révisable mentionnée à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté.

Au-delà de cette période, le domaine public devra être restitué impérativement à l'identique.

### **ARTICLE 4 – DROIT DE PLACE**

Les occupations du domaine public sont soumises à la perception d'un droit de place. Ce droit est fixé par délibération du Conseil Municipal.

Il est calculé en mesurant l'emprise au sol occupé par le demandeur. Une facture sera adressée au pétitionnaire.

### **ARTICLE 5 – REFECTION**

A défaut d'état des lieux, le domaine public sera considéré comme en parfait état et devra être restitué en parfait état à l'issue de l'occupation du domaine public.

La réfection de tout dégât constaté à l'issue de cette occupation sera à la charge du pétitionnaire.

### **ARTICLE 6 – SANCTION**

En cas de non-respect d'une des dispositions du présent arrêté, l'autorisation sera retirée après mise en demeure restée sans effet.

### **ARTICLE 7 – PUBLICATION**

Le présent arrêté sera publié si nécessaire dans la presse. Il sera publié sur le site de Flers-Agglo, à la diligence des services, et affiché sur les lieux, par les soins du pétitionnaire.

### **ARTICLE 8 - RECOURS**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

### **ARTICLE 9 – EXECUTION**

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le responsable de la Police Municipale de FLERS, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à FLERS, le vingt-cinq mars deux mille vingt quatre

**Le Maire-Adjoint  
Chargé de la Voirie**



**Jacques DUPERRON**

<b>Notifié le</b>	29 mars 2024
<b>Signature</b>	

<b>Diffusion le :</b> 29 MARS 2024	
Requéérant Commissariat Gendarmerie Centre de Secours Principal Conseil Départemental (Routes Départementales)	Recueil des Actes Administratifs Municipaux Publication Flers Agglo (Direction de l'Eau et de l'Assainissement) Service Voirie Police Municipale Service Citoyenneté et vie quotidienne